



# Assemblée générale

Soixante-neuvième session

Documents officiels

Distr. générale  
4 décembre 2014  
Français  
Original : anglais

---

## Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

### Compte rendu analytique de la 10<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 17 octobre 2014, à 10 heures

*Président par intérim* : M. Bhattarai ..... (Népal)

## Sommaire

Point 49 de l'ordre du jour : Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace (*suite*)


---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents ([srcorrections@un.org](mailto:srcorrections@un.org)) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

14-62884X (F)



Merci de recycler 



*La séance est ouverte à 10 h 10.*

**Point 49 de l'ordre du jour : Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace** (*suite*) (A/69/20; A/C.4/69/L.2)

1. **M. Lasso Mendoza** (Équateur) déclare que sa délégation reconnaît le Comité des utilisateurs pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (COPUOS) comme la seule instance internationale de développement du droit de l'espace et qu'elle appuie les efforts qu'il déploie pour promouvoir la coopération internationale pour l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et pour assurer l'égalité d'accès à ses retombées. Son gouvernement juge qu'il est prioritaire de garantir un accès équitable à l'orbite géostationnaire et estime que le COPUOS devrait envisager l'élaboration de règlements à cette fin, et même éventuellement un régime international qui tiendrait compte des besoins et des intérêts des pays en développement ainsi que de la situation géographique de certains pays.

2. Il importe de promouvoir l'utilisation des technologies spatiales pour favoriser le développement durable et le programme de développement pour l'après-2015, étant donné leur impact potentiel sur la vie de la population. La Conférence internationale sur l'application intégrée des techniques spatiales au développement durable dans les régions montagneuses des pays andins, organisée par le Bureau des affaires spatiales des Nations Unies et l'Équateur, qui se tiendra à Quito en novembre 2014, abordera le rôle de la technologie spatiale dans plusieurs domaines comme l'agriculture, la santé et les changements climatiques.

3. Il faudrait accorder une importance accrue aux recommandations de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales, en particulier celles qui concernent les changements climatiques et les catastrophes naturelles, et appuyer avec une vigueur accrue les travaux utiles réalisés par le Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER). L'Équateur est particulièrement vulnérable à la destruction causée par les catastrophes naturelles, y compris les graves inondations périodiques. Afin d'assurer la sécurité alimentaire intérieure, l'Institut spatial équatorien a lancé trois projets faisant appel aux technologies spatiales pour surveiller les effets des changements climatiques sur certaines cultures à l'aide

de méthodes de prévision des récoltes, prévenir et atténuer les inondations graves à l'aide de techniques de réduction des risques et dégager des informations géophysiques applicables au plan national. De plus, un nanosatellite, KRYSAOR, entièrement fabriqué en Équateur par l'Agence spatiale civile équatorienne, a été lancé en novembre 2013 à partir d'une base située en Fédération de Russie, la deuxième initiative équatorienne du genre.

4. Il est essentiel de prévenir une course aux armements périlleuse dans l'espace en respectant les normes internationales existantes sur les utilisations de l'espace extra-atmosphérique en même temps que les principes universellement acceptés comme l'interdiction de recourir à la menace ou à l'emploi de la force. À cet égard, le projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et du recours à la menace ou à l'emploi de la force contre des objets spatiaux présenté par la Chine et la Fédération de Russie lors de la Conférence du désarmement est très pertinent et utile.

5. **M. Prasad** (Inde), reconnaissant le travail sans pareil du COPUOS et de ses sous-comités tout en faisant le point sur les réalisations de son pays dans le domaine spatial au cours de l'année écoulée, déclare que l'Inde a réussi à mettre en orbite martienne sa première sonde interplanétaire, la mission Mars Orbiter, en septembre 2014. Des institutions de plusieurs pays ont coopéré à différentes étapes de la mission lancée en novembre 2013. De plus, l'étage supérieur cryogénique indien a été mis à l'essai avec succès en janvier 2014, au moment de la mise en orbite du satellite de communication GSAT-14. En avril 2014, le deuxième des sept satellites de la constellation du Système régional indien de navigation par satellite, IRNSS-1B, a été placé sur son orbite prévue, afin de fournir des services de positionnement, de navigation et de synchronisation. En juin 2014, l'Inde a réussi à mettre en orbite le satellite français d'observation de la Terre, SPOT-7, et quatre satellites passagers de l'Allemagne, du Canada et de Singapour. Des travaux sont en cours sur le satellite ASTROSAT, le premier observatoire spatial indien pour étudier des corps célestes et des sources cosmiques dans plusieurs longueurs d'onde.

6. Le programme spatial indien intègre les progrès de la technologie spatiale dans ses objectifs de développement national et des accords de coopération ont été conclus avec 34 pays et trois organisations

internationales. Dans le cadre de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), il est proposé d'établir une station terrestre pour capter et traiter les données des satellites indiens aux fins des applications mises en œuvre par tous les États membres, y compris pour le soutien à la gestion des catastrophes. Un réseau de stations météorologiques a également été mis en place dans la région de l'Asie du Sud afin de prédire les orages violents. L'Inde participe à divers mécanismes internationaux de gestion des catastrophes, notamment la Charte internationale Espace et catastrophes majeures et le Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER). En tant que membre du Programme international de satellites pour les recherches et le sauvetage (COSPAS-SARSAT), l'Inde mène des opérations de recherche et de sauvetage sur son territoire et sur celui de sept pays voisins.

7. En 2014, l'Inde a participé à une réunion internationale sur les satellites météorologiques et a organisé des réunions internationales sur le renforcement des capacités et les données au service de la démocratie, ainsi que sur l'altimétrie. L'Inde continue d'appuyer les pays en développement dans l'application de la technologie spatiale en proposant des services d'experts dans le renforcement des capacités. Des étudiants de 53 pays ont reçu une formation au Centre d'enseignement des sciences et des techniques spatiales en Asie et dans le Pacifique, affilié à l'ONU et opérant à partir de l'Inde.

8. **M. Munir** (Pakistan) salue les travaux du COPUOS et l'examen détaillé qu'il a fourni dans le rapport sur les travaux de sa cinquante-septième session (A/69/20). Il souligne que les activités et les technologies spatiales, en tant que moteurs de la croissance socioéconomique au Pakistan, ont des applications dans divers domaines, notamment les changements climatiques, la surveillance et la gestion des ressources, la gestion des catastrophes, la santé et l'éducation. Le Pakistan bénéficie de la coopération internationale dans des domaines tels que la surveillance des cultures par satellite et l'automatisation de la collecte des données réalisée au moyen d'applications pour téléphones intelligents. Il a mené divers projets sur l'impact et la gestion des inondations en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

(FAO), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Université de Southampton, tandis que des travaux sur la cartographie de la propagation de la dengue et de la poliomyélite ont été entrepris en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).

9. Le Pakistan a lancé un programme d'éducation spatiale à l'intention des professionnels de l'industrie et des fonctionnaires, tandis qu'un programme national de satellites forme des universitaires à l'industrie spatiale. En novembre 2013, des étudiants de l'Institute of Space Technology ont lancé un satellite cubique qui effectuera des expériences allant de l'imagerie à l'étude dynamique et physique de l'espace en passant par la nanotechnologie.

10. Le Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales du Sous-Comité scientifique et technique du COPUOS a produit de bons résultats à la session précédente. Les recommandations du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales, reflétant l'intérêt des États à améliorer la sûreté et la sécurité dans l'espace, devraient être mises en œuvre. Le Pakistan a participé activement aux consultations sur le projet de code de conduite international pour les activités menées dans l'espace et estime que l'initiative mérite d'être poursuivie, de préférence sous l'égide des Nations Unies, de manière transparente, universelle et concertée, en tenant compte des intérêts de sécurité de tous les États.

11. L'espace doit être utilisé de manière à garantir sa sécurité, sa sûreté et sa viabilité, et la question des débris spatiaux a été soulevée. Les nouveaux pays dotés de programmes spatiaux, des pays en développement pour la plupart, ne possèdent pas les ressources financières et technologiques pour appliquer les directives du COPUOS relatives à la réduction des débris spatiaux, pas plus que les autres directives ou normes techniques. Ces pays dotés de programmes spatiaux, dont les activités ont produit la plupart des débris spatiaux, ont la responsabilité morale d'aider les nouveaux arrivants à appliquer les directives.

12. Opposé à la militarisation de l'espace, le Pakistan est préoccupé par une course aux armements dans l'espace. De toute évidence, il est nécessaire de poursuivre les négociations sur la question au sein de la Conférence du désarmement. Le Pakistan appuie un examen plus approfondi du projet de traité relatif à la

prévention du déploiement d'armes dans l'espace et du recours à la menace ou à l'emploi de la force contre des objets spatiaux, texte présenté par la Chine et la Fédération de Russie pendant la Conférence.

13. Les Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace devraient être soumis au Sous-Comité juridique afin qu'il puisse réexaminer les zones grises qui ont été identifiées au fil du temps. Bien que les sources d'énergie nucléaire soient indispensables aux missions se rendant vers les limites extérieures du système solaire ou explorant l'espace lointain, leur utilisation dans l'orbite d'un satellite est dangereuse pour l'environnement spatial et les vaisseaux spatiaux et doit être régie par un régime juridique international comportant des dispositions rigoureuses et juridiquement contraignantes.

14. La Space and Upper Atmosphere Research Commission du Pakistan organise une conférence internationale biennale sur l'espace qui met l'accent sur la manière dont les nouvelles puissances spatiales pourraient appliquer des solutions de source spatiale aux problèmes complexes du développement, notamment ceux de l'aménagement urbain et rural et des services de télécommunications fiables, en plus des domaines susmentionnés. Le Pakistan reste attaché aux principes généraux des utilisations pacifiques de l'espace.

15. **M. Kim** In Ryong (République populaire démocratique de Corée) dit que l'utilisation pacifique de l'espace aux fins de la science et du développement économique offre une perspective prometteuse pour le bien-être de l'humanité. La politique de son gouvernement concernant le développement des activités spatiales du pays a été compliquée par les conditions de sécurité particulières régnant dans la péninsule coréenne depuis plus d'un demi-siècle. Pour la première fois de l'histoire des Nations Unies, les États-Unis et d'autres forces hostiles au Conseil de sécurité ont fait passer le lancement pacifique d'un satellite pour un prétendu lancement de missile balistique, dans une tentative d'empêcher son pays d'utiliser l'espace à des fins pacifiques. Malgré les sanctions et les obstructions, son gouvernement a déployé de très gros efforts pour mettre au point des satellites artificiels qui sont essentiels à la croissance de son économie, et le pays possède dorénavant la capacité de lancer des satellites à diverses fins. Le satellite KWANGMYONGSONG-3, mis en orbite en décembre 2012, a été immatriculé auprès du COPUOS

par la République populaire démocratique de Corée, conformément à la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique. La République est également partie aux principaux traités relatifs à l'espace.

16. En 2014, une loi a été adoptée sur le développement de l'espace et l'Administration nationale du développement aérospatial a été mise en place pour gérer l'ordre du jour des projets relatifs à l'espace. Le financement gouvernemental destiné à la formation de scientifiques spécialistes de l'espace a été augmenté pour répondre à la demande pour la recherche et les applications des techniques spatiales. En utilisant l'espace à des fins pacifiques, son gouvernement compte contribuer au développement rapide des sciences et des techniques spatiales et développer l'économie du pays afin d'améliorer le niveau de vie de son peuple.

17. Les échanges et la coopération au plan international devraient être renforcés afin que les réussites dans le domaine de l'espace puissent servir à la prospérité mondiale et à la réalisation de tous objectifs de développement durable. La République populaire démocratique de Corée se félicite du dévouement du COPUOS et du Bureau des affaires spatiales à la cause de la coopération internationale et encouragera lui-même la coopération pacifique internationale dans les domaines du lancement de satellites et de la recherche spatiale.

18. Il convient de souligner que l'exploration de l'espace par tous les pays et en toutes circonstances ne devrait viser que des fins pacifiques. La militarisation de l'espace orchestrée par les États-Unis à travers la création d'un système de défense antimissile ciblant l'Europe de l'Est et la péninsule coréenne, entre dans sa phase opérationnelle et encourage une course aux armements dans l'espace. Une telle initiative doit être condamnée, car elle constitue une atteinte scandaleuse au droit international et au désir commun de l'humanité d'utiliser l'espace à des fins pacifiques. Tous les États Membres devraient unir leurs efforts pour rehausser la transparence et la confiance dans les activités spatiales.

19. **M. Pyvovarov** (Ukraine) dit que le COPUOS, en favorisant la coopération internationale dans l'exploration spatiale et en donnant forme à des normes d'encadrement des activités spatiales, devrait utiliser son rôle stratégique pour renforcer la coordination entre les États Membres et le système des Nations

Unies en appliquant les sciences et des techniques spatiales aux défis en matière de développement dans tous les pays. La coopération régionale et interrégionale est essentielle pour aider les États à renforcer leurs capacités spatiales et réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

20. Les travaux du COPUOS sont également fondamentaux, permettant de faire en sorte que l'espace ne soit utilisé qu'à des fins pacifiques. À cette fin, la transparence, l'échange d'information entre les États et le respect du droit spatial international sont essentiels. Tous les États, en particulier ceux qui se sont dotés de capacités spatiales importantes, devraient contribuer à prévenir une course aux armements dans l'espace et adhérer aux traités internationaux qui favorisent les utilisations pacifiques de l'espace. L'analyse exhaustive réalisée par le COPUOS sur la mise en œuvre des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III) arrive à point nommé et la possibilité de tenir la prochaine conférence devrait être examinée par le Comité.

21. Tous les États Membres devraient s'employer de concert à améliorer la gestion mondiale des catastrophes et des interventions d'urgence en rendant les services spatiaux plus accessibles à tous les pays et en contribuant au renforcement des capacités et de l'appui institutionnel. Il y a lieu de se réjouir des progrès réalisés dans le cadre d'UN-SPIDER et des ressources supplémentaires devraient être accordées à cet organisme pour qu'il élargisse ses services aux États. Il faudrait aussi recourir davantage à la télédétection pour soutenir les mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets. Les avantages dérivés de la technologie spatiale stimulent l'innovation et la croissance et pourraient être utilisés à des fins sociales et humanitaires, ainsi que dans le cadre de projets d'infrastructure exécutés dans les domaines des communications et du développement durable. L'Ukraine soutient sans réserve les objectifs du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales pour 2015.

22. La densité croissante des débris spatiaux menace l'accès à l'espace et son utilisation. Bien que certains États appliquent les directives relatives à la réduction des débris spatiaux du COPUOS, il faudrait prêter davantage attention au problème des collisions, en

particulier celles impliquant des objets alimentés à l'énergie nucléaire. Il faudrait poursuivre les recherches au plan national sur l'amélioration des techniques de surveillance des débris spatiaux et le rassemblement et la diffusion des données sur les débris spatiaux. Ces informations devraient être communiquées au Sous-Comité scientifique et technique. Une plus grande coopération internationale s'impose également pour l'élaboration de stratégies appropriées et abordables destinées à réduire le plus possible l'incidence des débris spatiaux sur les futures missions spatiales.

23. Afin de renforcer la cadre juridique des activités spatiales, un plus grand nombre d'États et d'organisations intergouvernementales devraient adhérer aux instruments des Nations Unies régissant les utilisations de l'espace. C'est pourquoi il est demandé à ceux qui ne l'ont pas encore fait d'envisager de les ratifier ou d'en incorporer les dispositions dans leur législation. Le droit de l'espace devrait être amélioré pour répondre efficacement aux défis contemporains. Il serait souhaitable, par exemple, d'élaborer une convention globale unique sur le droit spatial. L'échange d'information concernant une législation nationale relative à l'espace pourrait permettre d'identifier des procédures et des principes communs aptes à faciliter le consensus sur la direction à prendre dans l'élaboration d'une convention sur le droit spatial international.

24. Dans bien des domaines clefs, il importe de fournir un accès non discriminatoire aux données d'observation de la Terre et d'en tirer des informations à un coût raisonnable et en temps voulu. En conséquence, les États devraient mettre en commun leurs expériences et leurs technologies en collaborant à des projets portant sur l'utilisation de satellites. La démocratie des données est également vitale pour renforcer les capacités nationales. Le Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite a continué de progresser dans le domaine de la compatibilité et de l'interopérabilité des systèmes de positionnement, de navigation et de synchronisation dans l'infrastructure nationale. Plus généralement, l'exploitation de l'orbite géostationnaire devrait être rationalisée et accessible à tous les États, indépendamment de leurs capacités techniques actuelles. Le point relatif à l'orbite géostationnaire devrait rester inscrit à l'ordre du jour du Sous-Comité technique et scientifique.

25. **M. Mbalati** (Afrique du Sud) exprime l'inquiétude de sa délégation face à l'augmentation des débris spatiaux en raison du risque qu'ils posent aux systèmes spatiaux et se félicite de la proposition du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales visant à adopter des directives volontaires pour renforcer la sécurité des activités spatiales et préserver l'espace pour les générations futures.

26. L'Afrique du Sud est déterminée à utiliser l'espace de façon responsable, compte dûment tenu de la résolution 51/122 de l'Assemblée générale, qui accorde une attention particulière aux besoins des pays en développement. Aucune charge supplémentaire ne devrait être imposée aux nouveaux arrivants dans le domaine de l'espace et tous les États devraient avoir accès à l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques sur une base équitable, en prenant dûment en considération les activités spatiales des autres. Son gouvernement s'efforcera de faire en sorte que ses activités spatiales nationales soient menées conformément aux meilleures pratiques internationales et aux traités internationaux pertinents.

27. Les travaux du Sous-Comité juridique sont indispensables pour parvenir à une conception commune des conséquences juridiques d'un développement spatial rapide. L'Afrique du Sud réexamine son cadre juridique et réglementaire national à la lumière des faits nouveaux survenus dans le domaine spatial, afin de déterminer le rôle du Gouvernement et de donner voix au chapitre au secteur spatial commercial en pleine croissance. Les recommandations sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace élaborées par le Sous-Comité juridique seront utiles lors de cet examen qui sera également influencé par les travaux du Sous-Comité scientifique et technique et du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales.

28. L'Afrique du Sud s'est engagée à utiliser l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques et dans le plus grand intérêt de l'humanité, notamment par le biais de la coopération internationale et intrarégionale. Le Gouvernement sud-africain et ses partenaires africains, désireux d'étendre les bénéfices de la technologie spatiale au reste du continent africain, ont élaboré une stratégie et une politique spatiales africaines, qui seront adoptées par le Conseil

ministériel africain sur la science et la technologie d'ici à la fin de 2014.

29. **M. Hodgkins** (États-Unis d'Amérique) note que la session précédente du COPUOS a été convoquée à l'occasion du quarante-cinquième anniversaire de l'alunissage d'Apollo 11, un exploit qui a permis la réalisation de cinq autres alunissages par des astronautes américains et qui a contribué à une meilleure compréhension de la Lune. Un intérêt particulier est porté à l'application des techniques spatiales aux problèmes terrestres, mais l'exploration spatiale demeure l'objectif ultime des États-Unis, à savoir trouver des réponses à l'origine de l'univers et de la vie elle-même.

30. Le COPUOS est le seul organe permanent des Nations Unies qui s'intéresse exclusivement aux utilisations pacifiques de l'espace. D'autres organes des Nations Unies, notamment la Première Commission, sont particulièrement compétents pour examiner les questions de désarmement et de sécurité internationale se rapportant à l'espace, alors que le COPUOS offre une tribune pour promouvoir la coopération en matière d'exploration spatiale et le partage de ses retombées. En janvier 2014, les États-Unis ont accueilli le Forum international sur l'exploration de l'espace, qui a fourni l'occasion de renforcer la coopération internationale, de mettre en évidence les bénéfices d'un investissement national dans l'exploration de l'espace et d'examiner certaines questions pertinentes de politique générale. Les représentants de 32 pays, de l'Agence spatiale européenne et de la Commission européenne ont participé au Forum et ont reconnu l'importance du COPUOS comme instance permettant à tous les pays d'examiner d'importantes questions, notamment la viabilité à long terme de l'environnement spatial.

31. Les États-Unis sont heureux de s'associer à la Fédération de Russie et à la Chine en se portant coauteur de la résolution 68/50 de l'Assemblée générale sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales. La résolution souligne la contribution du COPUOS à cet égard et renvoie au COPUOS et à d'autres organes des Nations Unies, pour examen, le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales (A/68/189). Le rapport extrêmement constructif du Groupe d'experts gouvernementaux suggère, notamment, qu'un mécanisme interinstitutions

des Nations Unies serait à même de faciliter la promotion et la bonne application des mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales. D'autre part, le Secrétaire général a manifesté son soutien à la recommandation du Groupe relative à la coordination des activités des diverses entités du Secrétariat et d'autres entités compétentes dans le domaine des activités spatiales. ONU-Espace pourrait éventuellement jouer ce rôle. Le rapport recommande également que les États s'entendent sur des mesures de transparence et de confiance unilatérales, bilatérales, régionales et multilatérales concrètes et qu'ils en examinent régulièrement la mise en œuvre. Encore une fois, le COPUOS pourrait jouer un rôle à cet égard. Le rapport propose également des mesures concernant l'échange d'information et les notifications sur la réduction des risques liées directement aux travaux des Nations Unies sur la viabilité à long terme des activités spatiales. Le COPUOS a invité les États Membres à donner leur avis sur les recommandations figurant dans le rapport. Les résultats devraient être présentés à l'Assemblée générale et examinés dans le cadre d'une séance spéciale commune de la Première et de la Quatrième Commissions pendant la soixante-dixième session de l'Assemblée générale. À cet égard, les États-Unis préconisent une étroite coordination entre la Première et la Quatrième Commissions et le Bureau des affaires spatiales.

32. Les progrès réalisés par le Sous-Comité scientifique et technique et son Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales sont intéressants. En raison de l'augmentation des acteurs spatiaux, des vaisseaux et des débris spatiaux, il est essentiel de s'entendre sur des mesures de réduction des risques que représentent pour tous les opérations dans l'espace. Sa délégation est disposée à collaborer de façon productive avec le Groupe de travail à cette fin et espère que les directives sur la viabilité à long terme feront l'objet d'un consensus d'ici à 2016.

33. Le Sous-Comité juridique a développé une longue tradition en recourant systématiquement au consensus dans le cadre de l'élaboration du droit de l'espace. Dans le cadre des principaux traités sur l'espace extra-atmosphérique auxquels il a donné naissance, l'exploration spatiale par les États, les organisations internationales et, plus récemment, les entités privées, a prospéré. La technologie et les services spatiaux ont ainsi été en mesure de contribuer

à la croissance économique et à l'amélioration de la qualité de la vie dans le monde entier. Les États-Unis félicitent le Sous-Comité de la création de son Groupe de travail chargé de l'examen des mécanismes internationaux de coopération pour l'exploration et l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, dont les travaux seront utiles aux États Membres au moment de l'examen de futures initiatives de coopération.

34. **M<sup>me</sup> Rengifo** (Colombie) souligne que son gouvernement accorde beaucoup d'importance au fait de mettre la technologie au service de la société et du développement durable dans des domaines prioritaires pour les pays en développement, notamment la gestion des risques de catastrophe, le téléenseignement, la télémédecine et la science spatiale fondamentale. Le COPUOS a fait des progrès dans ses discussions sur la pertinence de la technologie spatiale pour le programme de développement pour l'après-2015. Pour faire progresser le développement, il est essentiel, dans le cadre d'une coopération internationale, régionale et interrégionale, de mieux comprendre la collecte, l'interprétation et l'utilisation des données obtenues à partir de l'espace, car elles permettront de définir des politiques de développement bénéfiques et concrètes.

35. La Colombie renforce ses capacités dans le cadre de son plan national d'observation de la Terre de 2012-2019, en mettant l'accent sur l'utilisation des données satellite pour en apprendre davantage sur le territoire du pays. La ratification de la Convention sur la responsabilité internationale pour les dommages causés par des objets spatiaux et de la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique représente un progrès dans les affaires spatiales en Colombie.

36. Son gouvernement est tout acquis à la coopération régionale. En juillet 2014, il a parrainé un séminaire sur la coopération spatiale internationale pour le développement durable de l'Amérique latine. Une expérience positive a été acquise dans ce domaine lors de la Conférence de l'espace pour les Amériques et au sein de son groupe international d'experts. Il faudrait davantage de réunions régionales de ce genre, consacrées à l'atteinte d'objectifs communs. Des mécanismes devraient être mis en place pour faciliter l'échange des données spatiales, afin de progresser sur des fronts essentiels, tels que la prévention des catastrophes et l'accès à l'éducation, qui sont jugés importants pour le pays et la région. À cette fin, la

Colombie a participé à la réunion du Groupe américain sur les observations de la Terre en juillet 2014 et a mis ses connaissances spécialisées au service de l'interprétation de l'imagerie radar à ouverture synthétique pour surveiller le couvert terrestre dans le cadre du programme UN-SPIDER.

37. Le COPUOS, en tant que garant de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques, favorise la mise en place de mesures de transparence et de confiance dans les activités spatiales. La Colombie a participé à la troisième série de consultations sur le projet de code de conduite international pour les activités menées dans l'espace et estime que le projet de code devrait être parfaitement harmonisé avec le droit international et établi d'un commun accord dans le cadre des Nations Unies au moyen d'un processus de négociations officielles. L'orbite géostationnaire, une ressource naturelle limitée menacée de saturation, doit être utilisée sur la base de l'accès rationnel et équitable de tous les États, indépendamment de leurs capacités techniques actuelles, en gardant à l'esprit les besoins des pays en développement et la situation géographique de certains pays.

38. **M. Suárez Moreno** (République bolivarienne du Venezuela) souligne l'importance de préserver l'espace extra-atmosphérique, car il appartient au patrimoine commun de l'humanité. Par conséquent, tous les États doivent l'utiliser de manière rationnelle et équitable à des fins pacifiques et en vue de favoriser le développement économique et social des peuples du monde. Son gouvernement réitère son engagement envers les principes juridiques régissant l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique. Tous les États, indépendamment de leur degré de développement scientifique, technique ou économique, ont droit d'accéder à l'espace, dans des conditions d'égalité et en fonction de leur intérêt. Il faut rejeter les tentatives de limiter l'accès et le transfert de technologie aux pays en développement désireux d'obtenir leur indépendance technologique.

39. L'activité intense des dernières années pourrait avoir des effets néfastes sur l'espace, en particulier l'orbite géostationnaire, une ressource naturelle limitée menacée de saturation, qui devrait être utilisée conformément au principe d'accès rationnel et équitable de tous les États, en gardant à l'esprit leurs besoins et intérêts. Le régime juridique et politique actuel, dont le but consiste à éviter la militarisation de l'espace par le déploiement d'armes sophistiquées

susceptibles de menacer la paix et la sécurité internationales, doit être renforcé au moyen d'accords et de mesures permettant d'écartier le danger d'une course aux armements dans l'espace. La Conférence du désarmement devrait jouer un rôle de premier plan dans les négociations d'un tel instrument juridique. Sa délégation s'est félicitée d'emblée du projet de traité sur la prévention de l'implantation dans l'espace et du recours à la menace ou à l'emploi de la force contre des objets spatiaux, texte présenté à la Conférence par la Chine et la Fédération de Russie. La Conférence n'a cependant pas été en mesure de l'examiner en raison de l'opposition véhémente de l'un des États Membres.

40. Son gouvernement poursuit une politique des affaires spatiales conçue pour favoriser la réalisation de son indépendance technologique et l'utilisation de la technologie spatiale pour le bien-être de son peuple. Les programmes de coopération mis au point avec le Gouvernement chinois ont conduit au lancement couronné de succès de deux satellites, SIMÓN BOLÍVAR et MIRANDA, et à la conclusion d'un accord en vue de la construction d'un troisième satellite de télédétection. Des accords de coopération bilatérale sur l'espace ont également été conclus avec l'Argentine, la France et la Fédération de Russie.

41. **M. Filateni Coulibaly** (Burkina Faso) dit que l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique devraient aller de pair avec la volonté réelle de contribuer au développement durable et à l'utilisation rationnelle des ressources. Son gouvernement reste attaché aux utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et se félicite des travaux du COPUOS, qui devraient se concentrer sur les moyens de limiter le risque de la militarisation de l'espace et l'élaboration d'un droit spatial apte à garantir son utilisation exclusive à des fins pacifiques.

42. En tant que nation non spatiale à la recherche de solutions novatrices de développement, le Burkina Faso souligne l'importance des applications spatiales et lance un appel pour que leur usage soit plus répandu. En tant que membre du COPUOS, sa délégation a présenté un exposé technique de son expérience de l'utilisation des technologies spatiales pour assurer la sécurité d'occupation avec l'appui des États-Unis. Avec le concours des États-Unis, ce mécanisme fait appel au Système de positionnement universel (GPS) américain et au Système mondial de satellites de navigation (GLONASS) russe pour obtenir un positionnement géographique plus précis, ce qui aura



un impact sur le développement socioéconomique de son pays.

43. D'autres pays développés devraient faire preuve de la même solidarité à l'égard des pays en développement et renforcer leur capacité à bénéficier de l'utilisation de l'espace. Par ailleurs, le COPUOS et ses sous-comités devraient faire davantage pour promouvoir la coopération internationale et l'échange de données et d'applications spatiales, sans discrimination. La coopération internationale est également indispensable pour renforcer les instruments internationaux régissant l'espace et faire face au danger que pose la pollution dans l'espace.

44. Toute propension à militariser l'espace menace la paix et la sécurité internationales. Chaque pays a le droit indéniable de bénéficier de la technologie spatiale, mais les États doivent agir de façon plus responsable et empêcher que leurs ambitions mettent en péril les générations futures. La confiance entre les États est nécessaire pour favoriser la solidarité et consolider les réalisations dans les applications des techniques spatiales. À cet égard, il serait bon que le COPUOS établisse, en coordination avec l'ensemble du système des Nations Unies et les organisations régionales, une banque de données spatiales qui serait mise à la disposition des États en cas de catastrophe naturelle.

45. **M. Almahmoud** (Émirats arabes unis) dit que les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique devraient englober la promotion du développement durable, ce qui nécessite la coopération entre les peuples et l'utilisation des applications spatiales dans les domaines incluant la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire, les soins de santé, l'éducation et la gestion des ressources naturelles. Tous devraient bénéficier des gains économiques et scientifiques dérivés et devraient être en mesure d'utiliser la technologie spatiale pour renforcer les mécanismes de lutte contre les catastrophes naturelles, les changements climatiques et d'autres grands problèmes du moment.

46. Sa délégation reconnaît le rôle clef du Bureau des affaires spatiales, ainsi que celui du COPUOS et de ses sous-comités en matière de coordination et apprécie grandement les travaux du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales. Ces organes devraient continuer à renforcer les capacités spatiales de tous les pays, en particulier les

pays en développement. Il faudrait établir une coopération internationale pour le partage des connaissances spécialisées relatives à l'espace et le transfert de technologie spatiale en vue de la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire et du programme de développement pour l'après-2015.

47. Il importe de développer le droit de l'espace en établissant des principes directeurs et un code de conduite international pour les activités dans l'espace favorisant les utilisations pacifiques et contribuant à empêcher une course aux armements dans l'espace. Par ailleurs, conformément au droit international, les États doivent mener leurs activités spatiales de façon responsable et transparente afin de renforcer la confiance et assurer la sécurité dans l'espace.

48. La communauté internationale devrait également accorder l'attention voulue au grave danger que pose à la planète l'augmentation des débris spatiaux provenant des missions spatiales, en particulier celles utilisant des sources d'énergie nucléaire. Son gouvernement appuie les efforts visant à formuler des directives relatives à la réduction des débris spatiaux qui permettront de définir une stratégie d'avenir.

49. Les Émirats arabes unis ont mis en place une Agence spatiale nationale qui sera chargée, au cours des sept prochaines années, de préparer l'envoi de la première sonde arabe et islamique sur Mars, en vue d'approfondir l'exploration spatiale et diversifier l'économie nationale aux fins d'un développement durable. L'Agence s'emploiera également à faire connaître l'importance de l'espace, à encourager la recherche scientifique, à offrir une formation professionnelle dans les domaines liés à l'espace et à promouvoir le développement des sciences et des techniques spatiales à des fins pacifiques. En cherchant à nouer des partenariats internationaux à mesure qu'elle développe le secteur spatial du pays, l'Agence contribuera au transfert de technologie, participera aux conférences et programmes internationaux dans le domaine et mettra en œuvre leurs recommandations.

50. Le Gouvernement a également investi dans la société de communication ALIA SAT, l'un des systèmes spatiaux les plus avancés dans la région arabe, qui fournit des services fiables, des émissions de télévision de qualité et un lien Internet haut débit. L'Institution for Advanced Science and Technology des Émirats a déjà lancé deux satellites d'observation de la Terre, le DUBAI SAT-1 et le DUBAI SAT-2, et est sur

le point d'en lancer un troisième, le KHALIFA SAT, conçu et fabriqué dans le pays par des ingénieurs et des techniciens émiriens. Les Émirats arabes unis ont également accueilli un colloque conjoint avec les Nations Unies sur des petites missions satellites spatiales pour les pays en développement.

51. **M. Bosah** (Nigéria) souligne que les activités spatiales sont de plus en plus importantes dans la vie des gens. La réalisation des objectifs de développement et la prise en main des problèmes causés par les changements climatiques font appel au type d'innovations offertes par la plus récente technologie spatiale, qui devrait inspirer une détermination collective à élargir la coopération en matière d'exploration de l'espace dans le plus grand intérêt de tous. Le Nigéria est déterminé à collaborer avec des astronautes privés, régionaux et internationaux pour promouvoir les utilisations pacifiques de l'espace et souscrit donc à l'objectif de la constellation de satellites africains pour la surveillance des ressources et de l'environnement visant à permettre aux utilisateurs finals d'accéder facilement aux données satellites dans des domaines tels que la gestion des catastrophes, la sécurité alimentaire et la santé publique.

52. Le programme spatial nigérian est orienté vers le développement national durable et la compréhension de l'environnement du pays. L'Agence nationale pour la recherche spatiale et le développement a été créée dans le but de poursuivre le développement et l'application des sciences et des techniques spatiales dans le plus grand intérêt du pays. Le premier satellite nigérian, lancé en septembre 2003, est un outil essentiel au développement socioéconomique. L'infrastructure nationale de données géospatiales a été mise en place pour faciliter la production, la gestion, la diffusion et l'utilisation des données géospatiales aux fins de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

53. Un accès égal et non discriminatoire à l'espace pour tous les États contribue à l'amélioration des conditions de vie, indépendamment du niveau de développement scientifique, technique et économique. Cet objectif exigera la mise en place de mesures de transparence et de confiance. Il est également crucial de prévenir une course aux armements dans l'espace, car celui-ci fait partie du patrimoine commun de l'humanité. Sa délégation souscrit à l'élaboration d'un code de conduite international pour les activités dans

l'espace permettant de préserver la vocation pacifique de l'espace extra-atmosphérique et de réglementer l'expansion des activités.

54. **M. Lim** Sang Beom (République de Corée) déclare que, depuis le premier lancement d'un objet dans l'espace extra-atmosphérique en 1957, l'exploration et l'utilisation de l'espace ont impulsé des innovations technologiques dans des domaines se rapportant aux objectifs sociaux et économiques, notamment le développement durable. Compte tenu des bienfaits de la science spatiale, il incombe à tous de faire en sorte que l'espace extra-atmosphérique reste exploitable à des fins pacifiques. La République de Corée, partie aux cinq principaux traités relatifs à l'espace extra-atmosphérique, mène toutes ses activités spatiales de manière pacifique, transparente et sûre, conformément aux normes internationales pertinentes. Sa délégation attache beaucoup d'importance au rôle qui échoit au COPUOS en matière de facilitation de la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace. La prolifération des satellites et des débris spatiaux a accru la possibilité de collisions dans l'espace. Son gouvernement appuie donc l'élaboration d'un code de conduite international pour les activités spatiales, qui ne manquera pas d'être pragmatique et d'assurer une plus grande sécurité dans l'espace pour tous les États en adoptant des mesures plus énergiques afin d'assurer la transparence et la confiance.

55. Son gouvernement a énoncé les objectifs de son programme spatial dans son plan de développement spatial pour 2014-2040, qui comprend notamment des satellites, un lanceur spatial et des programmes d'exploration de l'espace. Les bénéfices découlant de la technologie spatiale sont partagés avec la communauté internationale, en particulier les pays en développement. Depuis 2010, la République de Corée organise chaque année un programme international de formation spatiale portant sur des thèmes tels que les systèmes de satellite, la science de l'espace et les politiques spatiales. Il a en outre donné accès à des données satellitaires aux fins de la gestion des catastrophes, des secours et du relèvement.

56. Contrairement aux activités transparentes et pacifiques de nombreux États, la République populaire démocratique de Corée continue d'abuser du droit aux utilisations pacifiques de l'espace sous prétexte de développer des programmes de missiles balistiques, une question particulièrement préoccupante pour la

communauté internationale. Sa délégation rappelle que les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et les déclarations présidentielles exigent sans équivoque de la République populaire démocratique de Corée qu'elle s'abstienne de tout lancement faisant intervenir la technologie des missiles balistiques.

57. **M. Cabactulan** (Philippines), réaffirmant l'importance d'appliquer les sciences et les techniques spatiales à la compréhension du monde et répondant aux impératifs de développement de son peuple, déclare que la communauté internationale se trouve particulièrement bien placée pour renforcer le rôle des techniques et des informations spatiales dans la réalisation des objectifs du programme de développement pour l'après-2015. Il importe de veiller à ce que l'espace extra-atmosphérique soit utilisé de façon pacifique et durable, et qu'il ne devienne pas la chasse gardée de quelques privilégiés. L'espace extra-atmosphérique ne devrait pas diviser les États. Au contraire, le développement des sciences et des techniques spatiales devrait être aussi inclusif que possible. Tous les États sont libres d'accéder à l'espace, de l'explorer et de l'utiliser, mais en tenant dûment compte des activités des autres, et ils devraient souscrire sans réserve à la démilitarisation de l'espace et s'engager à assumer leur responsabilité d'en assurer la sécurité dans l'intérêt de la postérité. Le rapport détaillé du COPUOS reflète ces préoccupations et, surtout, formule des recommandations pour y répondre. Le Comité est une instance sans égal pour la discussion et la recherche de consensus pour les États impliqués dans des activités spatiales et ceux qui aspirent à les rejoindre. Il est également en passe de jouer un rôle accru en matière de sécurité mondiale. La question de la sécurité dans l'espace exige une plus grande coopération entre le COPUOS et les autres organes au sein du système des Nations Unies, en particulier la Première Commission, la Conférence du désarmement et la Sixième Commission.

58. Les données spatiales sont essentielles à la prévention et à l'atténuation des catastrophes naturelles, de même qu'à une compréhension plus approfondie du monde naturel. Les Philippines demandent à nouveau que des données exactes soient fournies en temps utile pour le soutien de la réduction des risques de catastrophe et des interventions d'urgence et appuie le travail accompli à cet égard, en particulier sur la télédétection, notamment les applications dans les pays en développement, et sur la

surveillance de l'environnement terrestre. Dans le cadre d'un programme de gestion des risques de catastrophe, le premier microsatellite philippin sera lancé en juillet 2016, en coopération avec l'Agence japonaise d'exploration aérospatiale. En outre, une station réceptrice sera construite aux Philippines. Le renforcement des capacités est essentiel pour aider les États à accéder aux données et à les utiliser, ce qui leur permettra de devenir des fournisseurs de données actifs.

59. Le régime juridique actuel est inadéquat pour empêcher le déploiement d'armes dans l'espace et régler les questions liées à l'environnement spatial. Son gouvernement s'oppose à la militarisation de l'espace et réitère sa position en faisant valoir que les activités dans l'espace extra-atmosphérique, comme sur la Terre, devraient reposer sur l'état de droit. D'autres normes sont nécessaires. C'est pourquoi les sessions de négociations franches et ouvertes sous l'égide de l'Union européenne sur un éventuel code de conduite international concernant les activités de l'espace extra-atmosphérique méritent une attention accrue. Compte tenu du fait que la Convention sur la responsabilité internationale pour les dommages causés par des objets spatiaux ne définit pas de points de référence comportementaux, des normes de conduite devraient être élaborées dans ce contexte également. De plus, la plage limitée de l'espace extra-atmosphérique utilisable à des fins commerciales contient des débris spatiaux qui pourraient menacer toutes les activités spatiales et la vie quotidienne sur la Terre. Un code de conduite international devrait également aborder la question de l'utilisation sûre et sans danger de l'espace extra-atmosphérique. En 2012, des négociations ont été menées, parallèlement avec celles de l'initiative de l'Union européenne, sous l'égide de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR). Les modalités et le lieu de ces discussions sont des considérations tout aussi importantes que les principes. Le code de conduite international proposé pour l'encadrement des activités spatiales devrait être le produit d'un processus transparent, inclusif et intergouvernemental et s'inscrire dans un cadre relevant de l'ONU.

60. Le droit de l'espace et la technologie spatiale devraient évoluer au même rythme, car il serait dangereux de laisser libre cours à la technologie spatiale. Les échanges accrus entre le Sous-Comité

scientifique et technique et le Sous-Comité juridique seront donc extrêmement utiles. De plus, les échanges entre le COPUOS et l'Assemblée générale, dans le cadre de la Quatrième Commission, devraient être encouragés et des domaines de collaboration et d'échange devraient être identifiés.

61. **M. Zamora Rivas** (El Salvador), se félicitant du rapport du COPUOS, déclare que davantage de ressources sont nécessaires pour accroître la participation des pays les moins avancés aux activités de l'espace extra-atmosphérique. Les États déjà actifs dans l'espace devraient faire connaître leurs réalisations à ceux qui n'y sont pas encore engagés, ce qui favoriserait un développement ordonné profitant à tous les États. Le renforcement des capacités est un moyen de contribuer au développement durable. Sa délégation appuie les mesures prises pour préserver l'espace en tant que zone de paix et de développement, empêcher sa militarisation et promouvoir la coopération internationale pour son utilisation.

62. Il est particulièrement important de négocier un code de conduite multilatéral et inclusif pour les activités spatiales, qui reposerait sur quatre piliers fondamentaux. Premièrement, le principe d'utilisation commune, car l'espace extra-atmosphérique représente un patrimoine de l'humanité, ce qui signifie que les activités spatiales devraient être examinées dans le cadre des Nations Unies et faire l'objet d'un consensus. Deuxièmement, le principe d'utilisation équitable exige une meilleure réglementation de l'espace en vue de son utilisation par tous, sans aucune restriction quant au droit d'utilisation d'un État. Troisièmement, le principe de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques exclut sa militarisation par un quelconque État et à quelque fin que ce soit, offensive ou défensive, et exige que la technologie spatiale soit au service des peuples du monde et appliquée dans des domaines tels que l'éducation, la santé, la prévention des catastrophes, la surveillance climatique, la sécurité alimentaire ou l'agriculture. Le quatrième pilier est la coopération internationale, ce qui signifie que tous les pays doivent avoir accès à l'assistance technique et au transfert de technologie, indépendamment de leur situation économique.

63. **M. Forés Rodríguez** (Cuba) dit que son gouvernement engage avant tout la communauté internationale à empêcher que l'espace ne devienne le prochain théâtre d'une course aux armements, car sa

militarisation poserait une grave menace à l'espèce humaine. Le seul moyen de prévention est d'adopter des normes juridiques internationales qui interdisent expressément le déploiement d'armes, en particulier d'armes de destruction massive, dans l'espace. Les États Membres devraient négocier et adopter un instrument juridique réglementant les utilisations pacifiques de l'espace, à la suite d'un dialogue constructif entre le COPUOS, son Sous-Comité juridique et la Conférence du désarmement. En tant qu'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement, la Conférence doit jouer un rôle de premier plan dans la prévention de la militarisation de l'espace. Il incombe tout particulièrement au COPUOS de mettre pleinement en évidence les principes éthiques applicables en la matière et d'élaborer les instruments juridiques qui garantissent l'utilisation pacifique, juste et non discriminatoire de toutes les applications des techniques spatiales.

64. L'orbite géostationnaire est une ressource naturelle limitée menacée de saturation. Son potentiel exceptionnel d'utilisation dans des programmes sociaux universellement bénéfiques ne devrait pas être amoindri par une commercialisation débridée de l'espace, orchestrée par une poignée d'États et d'acteurs privés. Cuba condamne l'usage abusif de l'orbite par l'utilisation de satellites pour obtenir des informations au détriment d'autres États. Un accès équitable à l'espace doit être garanti à tous les États Membres, indépendamment de leur niveau de développement scientifique ou économique, en accordant une attention particulière aux besoins et intérêts des pays en développement.

65. Il est particulièrement impératif de définir et délimiter l'espace extra-atmosphérique. Le Sous-Comité juridique devrait se concentrer sur les aspects théoriques du sujet et sur les lacunes dans le droit de l'espace, au lieu de se limiter, comme certains États le prétendent, aux aspects pratiques, qui pourraient fournir une véritable plateforme pour l'éventuelle militarisation de l'espace. Cuba a signé une déclaration commune avec la Fédération de Russie, en juillet 2014, sur le non-déploiement en premier d'armes dans l'espace et espère que d'autres États en feront de même pour éviter une course aux armements dans l'espace. Cuba accueille avec satisfaction le projet de traité révisé relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et du recours à la menace ou à l'emploi de la force contre des objets spatiaux, soumis par la

Chine et la Fédération de Russie, qui a été présenté pendant la Conférence du désarmement.

66. Malgré des difficultés économiques dues principalement à un blocus cruel, Cuba continue de mettre au point des applications et des recherches spatiales à des fins pacifiques. L'utilisation de photos haute résolution dans le domaine de la météorologie a contribué à mettre en place des systèmes de prévision météorologique, y compris des systèmes de détection des incendies et de prévention des ouragans et des inondations. Cuba accorde une importance déterminante aux systèmes d'alerte rapide en cas de catastrophe naturelle, notamment en raison de son expérience considérable dans le domaine. Il apprécie sa coopération avec les autres pays de la région.

67. Bien que le droit de tous les États d'utiliser l'espace au bénéfice de l'humanité soit un principe universellement accepté, il n'est pas possible pour tous les États d'acquérir des capacités spatiales autonomes dans un avenir proche, ce qui rend la coopération internationale d'autant plus urgente. Il faudrait élargir l'échange de données, le renforcement des capacités et le transfert de technologie, en particulier dans des domaines intéressant les pays en développement. D'ailleurs, les communications par satellite, la télédétection de la Terre et de son environnement par satellite et les systèmes mondiaux de navigation par satellite sont des outils indispensables pour faire progresser le développement durable. Le COPUOS est une plateforme unique pour la coopération internationale dans les applications dérivées des techniques spatiales dans des domaines portant notamment sur la sécurité alimentaire, l'eau, la gestion des ressources et des catastrophes, et pour le partage coopératif des données obtenues à partir de l'espace avec les pays en développement. Les questions relatives aux changements climatiques et à la sécurité alimentaire, pour lesquelles la coopération internationale joue un rôle fondamental, devraient rester à son ordre du jour. Le COPUOS devrait poursuivre sa démarche de sensibilisation au potentiel de la technologie spatiale dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et explorer d'autres moyens d'utiliser la technologie de manière pacifique.

68. **Archevêque Auza** (Observateur du Saint-Siège) dit que l'humanité a toujours regardé le ciel avec émerveillement. L'exploration de l'univers a permis d'approfondir la compréhension de la foi et de son

rapport à la science et la raison. Le Saint-Siège se réjouit des progrès scientifiques en tant que produit d'un potentiel donné par Dieu et une manifestation de la richesse de la création.

69. Il incombe à tous de faire en sorte que les percées scientifiques profitent également aux pauvres du monde. Sa délégation est consciente des contraintes inhérentes à l'accès universel aux utilisations bénéfiques de l'espace, étant donné l'ampleur des investissements nécessaires à l'exploration et les questions relatives à la propriété intellectuelle, il n'en reste pas moins que l'espace extra-atmosphérique est devenu un bien économique majeur. Les États doivent collaborer pour faire en sorte que les retombées de l'espace ne deviennent pas une autre cause d'inégalités économiques et sociales, mais plutôt une ressource partagée pour le bien commun. L'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique est essentielle à cet égard. Les discussions en cours sur un code de conduite internationale pour les activités spatiales représentent un pas en avant dans l'utilisation plus équitable et plus sûre de l'espace et la prévention de la nouvelle menace internationale grave que représente une course aux armements dans l'espace.

70. On ne saurait trop insister sur l'utilisation de l'espace pour promouvoir une compréhension de la planète. Les satellites surveillent la santé des océans et des forêts et fournissent des données sur les phénomènes atmosphériques, données qui, à condition que tous les peuples travaillent ensemble, devraient avoir une incidence sur les modes de vie et les pratiques nuisibles à l'environnement. Les satellites servent également à diffuser des connaissances et éliminer l'analphabétisme, en particulier dans les zones éloignées. Il convient toutefois de veiller à ce que la technologie des satellites ne devienne pas un instrument de domination ou d'imposition de certaines cultures ou valeurs. Il est de notre devoir moral de préserver l'espace pour les générations futures en tant que patrimoine commun de l'humanité.

#### *Droits de réponse*

71. **M. Kim** in Ryong (République populaire démocratique de Corée) dit que les activités spatiales de son gouvernement s'inscrivent dans le contexte du droit inviolable d'un État souverain, tel qu'il est reconnu par le droit international. Présenter à tort le lancement de son satellite comme étant de nature militaire a fourni un prétexte pour appliquer des

sanctions et des pressions politiques contre la République populaire démocratique de Corée. Le développement de l'espace extra-atmosphérique n'est pas la prérogative de certains États. C'est pourquoi sa délégation rejette les résolutions du Conseil de sécurité qui imposent des sanctions à l'instigation des États-Unis. Son pays continuera à lancer des satellites fonctionnels dans le cadre du développement de son économie nationale et de l'amélioration du bien-être de son peuple, tout en respectant de façon transparente les procédures juridiques requises par les traités internationaux.

72. **M. Lim** Sang Beom (République de Corée) dit que le Conseil de sécurité a clairement exprimé, dans la déclaration du Président du 16 avril 2012, que le tir effectué par la République populaire démocratique de Corée, même sous la dénomination de lanceur de satellite ou de lanceur spatial, constituait une violation grave de ses résolutions pertinentes. Étant donné son bilan en matière d'essais nucléaires et de tirs de missiles, l'affirmation de la République populaire démocratique de Corée selon laquelle elle utilise l'espace à des fins pacifiques ne saurait avoir de justification. Les tirs de missiles balistiques des dernières années ont clairement enfreint de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité.

73. **M. Kim** in Ryong (République populaire démocratique de Corée) réitère l'intention de son pays de continuer à lancer des satellites, afin de développer l'économie nationale et améliorer le bien-être de son peuple de manière licite.

74. **M. Lim** Sang Beom (République de Corée) dit que les commentaires du délégué de la République populaire démocratique de Corée démontrent bien que son pays n'a aucune intention de se conformer aux normes internationales. L'Article 25 de la Charte des Nations Unies précise que les Membres de l'Organisation conviennent d'accepter et d'appliquer les décisions du Conseil de sécurité, alors que l'Article 103 de la Charte stipule qu'en cas de conflit entre les obligations des Membres en vertu de la présente Charte et leurs obligations en vertu de tout autre accord international, les premières prévaudront. Il ne fait aucun doute que la République populaire démocratique de Corée est liée par les résolutions du Conseil de sécurité.

*La séance est levée à 12 h 15.*